

# Mayotte Place Nette - Vers un monde inhabitable

mercredi 8 mai 2024, par [GROS Daniel](#) (Date de rédaction antérieure : 6 mai 2024).

**Mayotte serait-elle devenue la mauvaise conscience de la France ? L'État y ritualise des Wuambushu annuels sous le label de « Place nette ». Le principe est le même : nettoyer Mayotte des étrangers, des délinquants et des mal-logés. Tour à tour, autorités, élus, habitants privilégiés se relaient pour déplacer ceux qui ne comptent pas, auxquels n'est accordée aucune place dans un monde inhabitable.**

Mayotte serait-elle devenue la mauvaise conscience de la France, sa honte, sa dissimulation ? Le pire s'y passe tranquillement. Bien qu'y adviennent les événements les plus tragiques, les plus infamants et de fait les plus moralement discutables, les citoyens se réclamant Français et revendiquant la France pour leurs intérêts, expriment peu leur trouble quant aux maux infligés aux populations pauvres, qui composent tout de même la grande majorité des habitants de l'île.

Pire encore, les citoyens les mieux traités récriminent contre le pouvoir et surenchérissent sur sa brutalité envers les plus pauvres, catégorie à laquelle appartiennent également les migrants.

Il devient particulièrement difficile de chroniquer les événements qui se chassent les uns les autres. Comment évaluer leur gravité tant le dernier épisode excède le précédent et accentue le harcèlement permanent dont sont affligés les indésirables désignés ?

Une population insulaire dont 80% vit sous le seuil de pauvreté ne peut se plier aux dictats d'une législation soucieuse de promouvoir les conditions de vie répondant aux critères du confort bourgeois. Des règles d'éligibilité aux prestations sociales qui excluent près de la moitié de la population, un marché de l'emploi qui n'occupe que le tiers des individus en âge de travailler, un coût de la vie supérieur à celui observé en métropole : voilà au moins trois conditions qui se combinent pour astreindre les laissés-pour-compte à se débrouiller avec les moyens à leur portée, opportunités qui ne font pas bon ménage avec la légalité. Puisque l'État les écarte de la solidarité nationale, ils n'ont d'autres choix que de se confiner dans l'économie informelle où ils puisent toutes les ressources nécessaires à la survie.

Depuis la mise en application de la loi Elan qui permet au préfet de Mayotte, et à celui de la Guyane, de détruire l'habitat insalubre, illégal ou indigne, adjectifs permutables en fonction de la justification souhaitée, 33 arrêtés de démolition sous couvert de la loi Elan ont été publiés et exécutés délogeant 11 585 personnes<sup>1</sup>.

L'opération Wuambushu 2, inaugurée le 16 avril par la démolition de 220 habitations dans le quartier de Doujani 2, doit se poursuivre jusqu'à la fin du mois de juin et durer onze semaines. Comme l'an passé, rien n'a été préparé sauf les prétentions affichées : détruire 1300 cases en tôle durant cette période bien qu'un seul arrêté ait été publié à ce jour contre un quartier de Sada, village côtier sur le littoral ouest, que les services de la préfecture n'ont pas pris la peine de recenser. L'adjudant qui signe le rapport de gendarmerie annexé à l'arrêté confirme sans gêne qu'il

« n'existe pas de recensement précis de la population dans ce village vu la nature des constructions, souvent illégales, et abritant des personnes en situation administrative irrégulière sur le territoire français<sup>2</sup> ».

Mais qu'importe puisque les gens ne sont pas le souci de l'administration. On ne les compte pas parce qu'ils ne comptent pas.

L'atteste la nouvelle appellation dont le Gouvernement affuble le Wuambushu nouveau à la périodicité printanière : « Mayotte Place nette ».

L'expression « place nette » est devenu récemment la marque de fabrique de toutes les actions de politique urbaine : ainsi l'opération « Place nette XXL » à Marseille vise à « renforcer la lutte contre la délinquance et plus particulièrement le trafic de stupéfiants<sup>3</sup> », même refrain à [Strasbourg](#), à [Nantes](#), dans le [Nord](#). Le pouvoir exécutif règle son action sur la dimension régaliennne, la seule pour laquelle il semble avoir encore un peu d'imagination lexicale comme l'emploi à toutes les sauces du terme "réarmement" et les préfixes en "R" (refondation, révolution...) particulièrement affectionné par le président de la République, franchement belliqueux.

Pour Mayotte où s'applique depuis longtemps déjà une politique répressive sans alternative, la formule exprime toutes les menaces déclinées par le dictionnaire le Robert : « faire place nette, vider les lieux et *fig.* renvoyer d'une maison, d'une entreprise, tous ceux dont on veut se débarrasser ; rejeter ce dont on ne veut plus ».

Faire place nette, nettoyer (au "kärcher"<sup>4</sup>), faire le vide, tel est le programme de coups de torchon périodiques promu en lieu et place d'une politique sociale solidaire et redistributive. Pareil traitement n'est pas réservé au petit confetti lointain perdu dans l'océan indien, dont la relation avec la France s'est transformée d'ancienne colonie à nouveau département sans que son sort en soit pour autant amélioré. Par population pauvre il faut de toute évidence comprendre les nationaux et les migrants dont les maltraitances administratives et gouvernementales finissent par s'équivaloir : harcèlements, accumulation d'atteintes aux droits et aux protections, travail forcé ou emplois dégradés, dénonciation d'une nationalité supposément extorquée, la liste reste à la mesure de l'imagination des dominants.

Outre la politique extrême de démolition des quartiers pauvres, dite à présent « décasages<sup>5</sup> », les deux autres volets complètent inlassablement le dispositif mis en place depuis des décennies dont l'inefficacité patente conduit les autorités à l'amplifier *ad nauseam*.

La lutte contre l'immigration clandestine imagine purger Mayotte des habitants venus des autres îles de l'archipel sans que les mesures mise en œuvre depuis des lustres n'aient la moindre incidence sur une démographie dont les données sont devenues un enjeu de lutte<sup>6</sup>. Contester les données de l'INSEE procure des avantages dans le rapport de force avec l'État français : les personnes non comptées figurant implicitement des hordes menaçantes de clandestins par définition cachés, les activistes des collectifs de citoyens et les élus font valoir une sous-estimation de la population pour aggraver la politique anti-comorienne et plus généralement anti-migratoire. La théorie du complot est appelée à la rescousse : obsessionnellement, les deux député·es fantasment et remâchent sur une offensive délibérée de l'État des Comores pour convaincre du grand remplacement en cours et radicaliser toutes les relations quotidiennes avec les migrants.

Et cela fonctionne au-delà de toute espérance : le gouvernement manipule la nationalité des habitants sans retenue, promet de supprimer ce qu'il reste d'un Droit du sol bien attaqué depuis la loi Asile de 2018 et concentre toute sa politique sur le rejet et le harcèlement des habitants venus des autres îles quel que soit leur statut administratif ; tout ceci au détriment de mesures favorables

au développement et à l'intérêt général.

Immigration, délinquance, habitat insalubre. Guerre aux migrants, aux jeunes, et aux pauvres. La nouvelle entreprise baptisée « Mayotte, place nette », ritualisée dans une répétition annuelle de deux mois environ d'avril à juin, célèbre des politiques simplistes qui ne visent qu'à saper les fondements qui assurent la survie d'une société sinistrée.

Le programme des démolitions de quartiers pauvres reste pourtant le seul volet parmi la triade annoncée dont le gouvernement prétend faire valoir sa maîtrise et sur lequel il communique avec le plus d'assurance. Ainsi, le 16 avril, premier jour de l'opération Mayotte place nette, sur son compte X/Twitter, le préfet annonce : « Lancement de l'opération Mayotte Place Nette. Sécuriser, Décaser, Reconduire à la frontière. À Doujani, une opération de grande envergure s'est déroulée : l'objectif est de décaser + de 200 cases en tôle pour permettre l'émergence des projets de la collectivité<sup>7</sup>. » Ce jour-là, la lutte contre les délinquants s'est résumée là à « 6 interpellations d'individus hostiles à cette opération ».

La démolition du quartier avait été décidée par l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 « portant évacuation et destruction des constructions bâties illicitement au lieu-dit Doujani, périmètre haut et bas, commune de Mamoudzou8 ».

La plus grande imprécision recouvre cette opération.

Le document annexé à l'arrêté, signé le 11 décembre 2024 par le directeur de l'Association à la Condition Féminine et à la violence faite aux femmes (ACFAV) mentionne une proposition de logement provisoire à 39 familles sur 60 repérées sur le secteur ciblé, ménages dont la composition n'est jamais précisée. Mais dans la mesure où les parents sont désormais bien informés sur le risque que le déplacement fait courir sur la scolarité des enfants et sur les capacités de survie loin du réseau de solidarité constitué, ils ne sont pas enclins à renoncer à leur autonomie contre une vague promesse de relogement par des associations qui n'ont pas les moyens de la mission qui leur est confiée.

L'annexe 2 rédigée par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) dont les agents ont visité les lieux pour rendre un rapport d'insalubrité se contentent de compter « plusieurs centaines de locaux à usage d'habitation ». Impossible d'en savoir plus.

La ministre déléguée aux Outre-mer se cale toujours sur l'objectif de détruire 1300 cases durant les cent jours dévolus au Wuambushu 2, mais dans la mesure où seuls le gouvernement et ses représentants locaux contrôlent une information invérifiable, il est impossible de connaître le nombre de personnes effectivement relogées. La presse, reprenant les indications de la préfecture, relate qu'entre 200 et 250 cases en tôle auraient été détruites. Qu'importe finalement le nombre d'habitants délogés puisqu'il n'est jamais question de les secourir, de les inclure dans un projet d'insertion d'ailleurs difficile à réaliser compte tenu des droits négatifs qui les frappent<sup>9</sup> ; seul vaut le nombre de logements à détruire à partir duquel sera évalué le succès de l'opération. Puisque personne ne compte, ni les journalistes, ni les associations neutralisées par la démesure des actions et la forfaiture des institutions, ni les autorités résolues à se concentrer sur des projets déshumanisés car sans humains dignes de ses décisions, le gouvernement ne risque plus de perdre la face.

Ainsi petit à petit, face à la permanence des brutalités qu'elle subit, la majorité des habitants de Mayotte s'habitue à la violence institutionnelle qu'elle affronte silencieusement. Sans doute les poussées de colère et de fureur s'expriment quotidiennement chez les jeunes qui font l'expérience, depuis leur plus jeune âge, qu'ils ont peu à perdre dont les actes de délinquance leur semblent le

seul acte délibéré à leur portée. Mayotte est devenue pour les populations pauvres un État policier qui contrôle en permanence les identités et les visas dans une île-frontière, qui exclut et renvoie dans les îles voisines, qui spolie les biens acquis « illégalement » dans des pratiques de pêche ou d'agriculture traditionnelles, qui poursuit et punit les solidarités et les systèmes d'entraide en tant qu'emplois non déclarés.

Les quelques-uns qui tirent avantage de leur position dans l'administration quasi-coloniale, principalement les fonctionnaires territoriaux, leurs parents et alliés, ne se privent pas de récriminer sans cesse contre l'État, non pour revendiquer une qualité de vie qui pourrait profiter à tous, mais pour exiger qu'on les débarrasse des indésirables qui envahissent leur territoire.

Une semaine après le début de "Mayotte Place Nette" et la démolition du quartier de Doujani, le préfet a procédé au démantèlement du campement de Cavani-stade. Ce démantèlement a simplement consisté à détruire les abris provisoires des migrants venus de l'Afrique des Grands Lacs, de fermer l'enceinte du stade et de condamner les sinistrés à se regrouper sur les trottoirs qui la bordent. Environ 300 personnes, hommes, femmes et enfants, vivent depuis à la rue dans le plus grand dénuement<sup>10</sup>. Pourtant le Gouvernement semblait résolu à gérer l'affaire de ce campement sans trahir ses obligations. A deux reprises, par les voix du ministre de l'Intérieur le 17 janvier et du premier ministre lui-même sept jours plus tard, il s'était solennellement engagé à respecter l'obligation internationale de protection à l'égard des réfugiés et des demandeurs d'asile. Le premier professa : « *Il y a des gens qui sont réfugiés, qui sont reconnus comme réfugiés, je vais donner comme instruction de pouvoir les rapatrier dans l'Hexagone [...] On a reconnu qu'[ils] avaient le droit à l'asile et mon travail est de les protéger désormais*<sup>11</sup> » ; le second mit en garde la population contre les exactions éventuelles commises contre ces populations : « *Le démantèlement du camp doit permettre le retour à un fonctionnement normal de l'ensemble des activités. C'est une attente forte des Mahorais, et nous le leur devons. Mais je veux aussi le dire : les violences à l'encontre des migrants ne sont pas acceptables*<sup>12</sup> ».

Dès lors, le démantèlement du camp se fit de manière progressive en fonction des solutions : transfert des réfugiés vers la métropole et installation des demandeurs d'asile en hébergement d'urgence. Mais à la faveur du changement de préfet, le Gouvernement a renoué avec sa politique de brutalité à l'égard des populations vulnérables : démantèlement du camp sans solution pour les personnes mises à la rue le 21 mars.

L'État confirme ainsi son mépris du droit. D'une part il a défié l'ordonnance du tribunal administratif du 26 décembre qui rejetait la demande d'autorisation de démantèlement du camp de Cavani sans relogement préalable ; d'autre part il s'assied sans scrupule sur les déclarations ou engagements antérieurs prononcés au plus haut sommet de l'État.

Dans ce climat délétère qui fait place nette de tout scrupule moral et humanitaire, l'exemple du préfet qui détruit les abris des plus vulnérables qu'il a le devoir de protéger, est imité par des membres de collectifs de citoyens haineux et leurs recrues qui saccagent le campement de réfugiés à Massimoni, aux abords du siège de l'association Solidarité Mayotte. Ces brutalités, attribuées aux délinquants des quartiers voisins, commandités et rejoints par les riverains du village de Cavani, ont consisté à vandaliser les installations des Africains, à voler leurs biens, à brûler papiers et vêtements, matelas et bâches de protection, provoquant des incendies qui ont menacé le bâtiment associatif. Ces violences se sont répétées deux soirs de suite et ont contraint les migrants à rejoindre les sinistrés du camp de Cavani. Le responsable du campement raconte : « *on a été attaqués par des monstres cagoulés la nuit du 21 avril. On a fui pour trouver refuge sur le trottoir qui longe le stade, avec ceux qui ont été chassés la semaine passée.* »

Une maman, qui a fui le Rwanda il y a cinq ans avec sa fille aujourd'hui âgée de 13 ans scolarisée en

collège, pleure sa détresse : « *Ça ne va pas, on a été attaquée, on a peur, on a peur beaucoup, il faut prier. On a peur, la nuit, la journée. Ils sont venus pour nous tuer. Les policiers ils passent, les gendarmes ils passent, mais on a peur. J'ai la peur, je crois qu'on va me tuer avec mon enfant. Elle, ça ne va pas, je vais voir le psychologue parce que ça ne va pas. Je n'ai rien pour manger, il y a des gens qui viennent comme ça, qui me donnent un peu de pain. Mon enfant va abandonner l'école parce qu'elle ne dort pas, parce qu'elle ne mange pas. Ça ne va pas, ça ne va pas, je vais mourir avec mon enfant, j'ai fui mon pays, mon mari a été tué, je suis partie et on va me tuer ici.* »

Ainsi il apparaît que les autorités et les collectifs de citoyens dissimulés derrière des délinquants qu'ils rejoignent dans leurs forfaits contre les Africains livrés à eux-mêmes sans la moindre assistance, se sont tacitement associés pour faire place nette des migrants. Ni dans les instances judiciaires, ni dans la hiérarchie policière il ne s'est trouvé un responsable s'estimant légitime pour neutraliser, voire poursuivre et punir, les criminels qui ont ainsi pu semer la terreur deux soirs de suite sans la moindre retenue<sup>13</sup>.

Tour à tour, les insatiables fauteurs de misère et de malheur, les élus et les autorités se sont relayés dans une connivence interminable. Le maire de Mamoudzou prend un arrêté d'interdiction d'occupation de la voie publique en vue de chasser les sinistrés des campements dévastés. Le vendredi 26 avril, au point du jour, la police et la gendarmerie sont intervenues pour disperser les gens regroupés sur les trottoirs. Il semble que l'aventure se soit terminée par une impasse.

La communication officielle parle à présent de nettoyage de la place.

Vers midi, dans un retour au calme précaire, un Congolais conclut : « *Finally la préfecture et la Cadema<sup>14</sup> sont venus pour nettoyer et vider les poubelles. Rien de grave* ». D'autres se plaignent que leurs biens, papiers et argent, vêtements, ont été emportés en leur absence dans les bennes à ordures.

La politique en œuvre dans "Mayotte, Place nette", consiste simplement à rendre la terre inhabitable aux plus vulnérables, à ceux auxquels il n'est reconnu aucune place, devenus partout des indésirables. Dans les Outre-mer, et dans l'Hexagone.

### **Daniel Gros**

Ancien Cpe du Lycée de Mamoudzou. Référent de la Ligue des droits de l'homme à Mayotte.

### NOTES

[1] 35 habitants en 2019, 410 en 2020, 7800 en 2021, 598 en 2022, 1566 en 2023, et déjà 1175 en 2024. Voir à ce sujet les rapports annuels de la Ldh : « Mayotte, démolitions des quartiers pauvres sous couvert de la loi Elan ». Trois rapports ont d'ores et déjà été mis en ligne. [Voir ici](#).

[2] « Arrêté n°2024-SG-303 portant évacuation et destruction des constructions bâties illicitement au lieu-dit quartier citadelle Mangajou, commune de SADA (23 pages) », Recueil des actes administratifs, Préfecture de Mayotte, [voir ici](#).

[3] « Lancement des opérations "Place nette" XXL », Site de la police nationale, [voir ici](#).

[4] Cette idée de régler les problèmes sociaux comme la délinquance et la pauvreté en déshumanisant semble érigée en valeur universelle.

[5] Le terme « décasage » désignait les soulèvements villageois violents contre les quartiers comoriens accompagnés de la destruction de leurs habitats. Les dernières survinrent en 2016. La loi Elan a signé le relais pris par l'État français dans ces exactions. Que le préfet et les journalistes

suivis par la population reprennent le terme désignant ces exactions criminelles pour nommer les opérations de résorption de l'habitat insalubre ou illégal en dit long sur leurs intentions profondes.

[6] Jérôme Talpin, « Mayotte, Marine le Pen polémique sur le nombre réel d'habitants ». Le Monde, du 5 et 6 mai 2024, p.10.

[7] Cliquer sur le lien suivant pour accéder au fil du préfet, [voir ici](#).

[8] « Arrêté n°2023-SG-1015 portant évacuation et destruction des constructions bâties illicitement au lieu-dit DOUJANI périmètre haut et bas, commune de MAMOUDZOU », Recueil des actes administratifs, Préfecture de Mayotte, [voir ici](#).

[9] Depuis le début des opérations de destruction, avant même la loi Elan, aucun des terrains libérés n'a été aménagé, ils sont retournés à la végétation. Il serait intéressant d'organiser des circuits touristiques à l'intention des journalistes pour constater ce phénomène.

[10] Lire à ce sujet mon précédent billet de blog : « Épilogue d'une revendication raciste : le démantèlement d'un camp de migrants », [voir ici](#). L'histoire de ce campement a été relatée dans mes « Chroniques de l'inhospitalité » et dans divers billets antérieurs.

[11] « Le camp de migrants installé au stade de Cavani sera démantelé annonce ce mercredi le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin. » *Mayotte la 1<sup>re</sup>*, le 18 janvier 2024, [lien ici](#).

[12] « L'État « déterminé » à évacuer le camp de migrants de Cavani, à Mayotte, assure Gabriel Attal », *Mayotte la 1<sup>re</sup>*, le 24 janvier 2024, [lien ici](#).

[13] Jérôme Talpin, « Migrants africains à Mayotte : l'Etat face à la pression des collectifs de citoyens ». Le Monde, 30 avril 2024, voir [ici](#).

[14] CADEMA : Communauté d'agglomération Dembeni, Mamoudzou,

---

## **P.-S.**

• BILLET DE BLOG (MEDIAPART) 6 MAI 2024 :  
<https://blogs.mediapart.fr/daniel-gros/blog/060524/mayotte-place-nette-vers-un-monde-inhabitable>

• **Daniel Gros**

Ancien Cpe du Lycée de Mamoudzou. Référent de la Ligue des droits de l'homme à Mayotte.